

École Maternelle Les Lutins

1, rue Prince noir - 33114 Le Barp

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ÉCOLE en date du 09/03/2017

PRÉSENT(e)S:

Enseignantes : Mmes Amoros, directrice, Mmes Bergeron, Ginès, Roissé et M. Dubois, Van Der Hassel, PE adjoint(e)s . Mmes Micaud et Mosbach en congé de formation sont remplacées respectivement par M. Dubois cl.4 et par M. Van Der Hasselt cl.5

Mme Gobert, PE décharge de direction.

Parents d'élèves élus :

FCPE : Mmes Biotteau, Delage, Larget, Mathieu, M. Peretto

Mairie : Mme Savigny-Portafax, adjointe affaires scolaires. M Bourvon adjoint urbanisme, M. Veliska, coordinateur petite enfance.

DDEN : Mme Coineau

EXCUSÉ(e)S : Mme Birou, IEN Arcachon Sud.

HORAIRE DE DÉBUT DE SÉANCE : 18h.

ORDRE DU JOUR :

1/Lecture du Procès-verbal du dernier CE :

Mme Amoros relit le PV du dernier CE du mois de Novembre afin de relever les points non encore réglés à reporter dans l'ordre du jour d'aujourd'hui.

En ce qui concerne, l'organisation des ouvertures de portes de l'école sous la responsabilité des enseignants qui a démarré en novembre, l'écueil de la disqualification de l'accueil des élèves reste malheureusement réel. De plus, il n'a pas été possible d'obtenir de façon explicite un écrit officiel déterminant les responsabilités durant ce temps d'accueil en classe assuré par une ATSEM seule. Mme Amoros soulève également les difficultés rencontrées lors des absences des ATSEM où l'organisation de l'accueil des élèves en sécurité est alors problématique.

Mme Amoros réitère sa demande de compléter le temps de Mme SOU, Atsem en TPS, à 100% soit 9 demi- journées et non seulement 7 comme c'est le cas aujourd'hui.

En effet, à la faveur de la demande à temps partiel de ce personnel, son remplacement a été supprimé le jeudi et le vendredi après-midi. Ce complément permettrait à Mme Ginès de bénéficier de la présence d'une ATSEM pour les préparations matérielles de sa classe ainsi que pour la prise en charge des activités des groupes de MS qui se déroulent dans sa classe l'après-midi.

Mme Savigny-Portafax répond que cela n'est pas envisagé pour le moment.

En ce qui concerne l'organisation des TAP notamment pour les PS, une nouvelle solution a été mise en pratique il y a quelques jours qui évite un réveil précipité de la sieste. Les services d'animation sont informés et cet aménagement semble convenir à tous. Un point sur cette organisation des TAP est prévu dans cet OJ (voir plus loin : OTS).

2/ Rentrée 2017/2018 :

EFFECTIFS :

Pour la future rentrée des classes, les effectifs prévisionnels sont :

- par glissement des groupes d'âge: -51 enfants nés en 2012 (GS)
-45 enfants nés en 2013 (MS)
- à partir des listing de naissances fournis par la mairie (chiffres approximatifs)
- 44 enfants nés en 2014 (PS)
- prévu dans le dispositif TPS environ - 16 enfants nés en 2015 (TPS)

En comptabilisant les élèves de TPS, l'effectif global prévisionnel est de **156 élèves** pour 6 classes.

Lors de la dernière rentrée, les services de la Direction académique ont fait le choix d'un comptage incluant les élèves de TPS. Or, ce dispositif fonctionnant à effectif réduit, le taux d'encadrement des autres classes s'est retrouvé considérablement diminué. L'équipe enseignante déplore ce système qui a conduit à une fermeture de classe puisqu'il était concomitant à notre sortie du REP qui nous faisait bénéficier d'un taux d'encadrement à 25.

Les classes fonctionnent donc avec des effectifs entre 27 et 29 élèves dès la PS. Ce sera encore le cas à la rentrée prochaine.

M. Bourvon n'indique aucun programme locatif à court terme qui puisse faire évoluer ces chiffres de manière significative même si on peut constater un roulement régulier de maisons en vente dans notre commune.

Mme Amoros informe que suite au redécoupage des circonscriptions (répartition des élèves sur les différents collèges), la commune de Le Barp bascule sur la circonscription d'Arcachon Nord ; une rencontre des directions d'écoles de la commune avec Mme Catherine RIDARD, notre future inspectrice de l'Education nationale aura lieu Vendredi 17 Mars 2017 à l'école élémentaire de Lou Pin Bert pour un premier contact.

ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES (OTS) :

Mme Amoros procède à la lecture du courrier de M. le DASEN quant aux directives concernant les modifications possibles à apporter à l'organisation des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) pour la rentrée 2017. Il est donc possible de proposer une nouvelle organisation du temps scolaire si cela est souhaité mais ces changements doivent être validés par Le Conseil d'école avant le 30 Mars 2017.

M. Véliska déclare qu'il est désormais trop tard pour réfléchir à de nouveaux aménagements et que pour la rentrée 2017 rien ne sera modifié.

Mme Larget trouve hypocrite de la part de la mairie d'évoquer un manque de temps alors qu'à de nombreuses reprises les parents ont réclamé des réunions concernant l'organisation du temps scolaire et que cette réflexion a même été proposée lors des deux derniers conseils d'école. Elle déplore que maintenant les parents n'aient plus vraiment le choix et se retrouvent contraints de valider le fonctionnement actuel.

A ce propos, Mme Amoros informe des aménagements internes qui ont permis d'apporter une solution à la demande de la mairie de réveiller les enfants de PS pour pouvoir libérer des ATSEM afin d'assurer le quota d'encadrement des TAP dans la cour. Effectivement, depuis quelques jours et afin d'équilibrer les groupes, ce sont des élèves de MS/GS volontaires qui rejoignent les TAP de PS et non le contraire, dans les classes de Mmes Amoros et Roissé ; ainsi le réveil des PS continue sans hâte, les enfants réveillés sont rejoints par les plus grands et partagent une petite activité sous la surveillance des deux ATSEM. Cette solution semble convenir à tous et les représentants mairie qui en ont été informés et valident cette nouvelle disposition.

Au sujet des TAP, M. Veliska précise qu'il est conscient que des améliorations sont encore à apporter, notamment au niveau de la circulation des flux d'élèves dans les couloirs, de la gestion de la transition TAP/garderie, transports ou remise aux familles.

Mme Amoros propose de passer au vote pour ou contre le maintien de l'organisation actuelle, tout en restant dans une démarche de réflexion à propos de nouveaux aménagements.

Le résultat du vote à mains levées : 12 POUR - 0 CONTRE - 3 ABSTENTIONS.

Mme Amoros propose aux parents d'élèves qui le souhaitent et pour répondre à leurs questionnements de définir dès aujourd'hui d'une date pour analyser les différentes solutions d'OTS sachant que celles-ci devront tenir compte des contraintes de transports scolaires.

Deux dates sont proposées à savoir les jeudi 6 avril 2017 ou jeudi 13 avril 2017 à 18h : elles sont soumises à au choix de la mairie afin que Mme le Maire et les services concernés puissent choisir la date la plus appropriée ; on peut imaginer convier à cette rencontre l'autre école maternelle Lou Pin Bert pour se joindre à notre réflexion.

Les parents également auront ainsi le temps de recueillir les propositions des familles sur une nouvelle OTS.

Mme Amoros rappelle qu'au début du travail sur l'aménagement des rythmes scolaires le seul paramètre était de placer l'enfant au cœur du dispositif pour enrichir et respecter au mieux son développement et ses compétences ; les contraintes de coûts et d'encadrement nous en éloignent souvent et tous les partenaires le ressentent vraiment. Il est donc très intéressant de réunir tous les acteurs de la vie scolaire pour avoir la meilleure vision des nouvelles dispositions possibles.

Est ensuite soulevée par les parents la question des contenus des TAP.

Il est à noter qu'un planning des activités proposées et des enfants concernés est affiché à la porte de l'école. Mme Mathieu déplore cependant que sa fille soit restée à plusieurs reprises dans la cour sans aucune activité.

Mme Roissé précise qu'un temps récréatif peut être bénéfique aux enfants et qu'il reste important de leur laisser le choix de l'activité ou un temps libre.

Mme Larget répond que 45mn sans activité à l'extérieur est une durée trop longue surtout l'hiver ; elle se demande comment cela se passe dans le cas d'un enfant timide ou réservé qui n'oserait pas réclamer de participer.

M. Peretto ajoute qu'il serait important d'informer de manière plus régulière les familles quant à l'organisation et aux contenus : cela éviterait les suppositions liées à un manque de communication. Les parents notent cependant une amélioration dans l'organisation des TAP depuis le mois de Novembre.

M. Véliska déclare : « On sait qu'il y a une multitude d'améliorations à apporter. On est loin du contenu originel de la réforme ». Mme Bergeron fait remarquer que les Atsem ne disposent pas de temps pour assumer des préparations. D'autre part, M. Van der Hasselt partage son expérience auprès d'autres écoles où, en milieu de période, une information était distribuée aux familles pour proposer les activités mises en place ; cela permettait de s'inscrire avec une meilleure visibilité.

M. Véliska précise que dans le cadre du PEDT toute discussion sera possible ; une réflexion avec les Atsem a été engagée. M. Véliska et Mme Savigny Portafax se sont déplacés lors des TAP pour réfléchir à des améliorations.

SECURITE :

Mme Amoros informe qu'elle n'a toujours pas reçu en retour le dossier original du PPMS établi pour l'école Les Lutins. Cet exemplaire avait été confié à Mme Laluque, chargée des Affaires scolaires, lors du premier CE de Novembre afin que les services de la mairie remplissent les parties les concernant. Il n'a toujours pas été restitué.

M. Bourvon, adjoint à l'Urbanisme, annonce un nouvel exercice PPMS courant juin sur le temps APS.

Concernant l'aménagement des trottoirs sur le parking de l'école, les rondins ne pourront être mis en place car trop de réseau câblés se trouvent en sous-sols. Il indique cependant que la rénovation des parkings des trois écoles a été budgétisée et que leur mise en oeuvre est prévue au printemps.

LOCAUX- TRAVAUX- ENTRETIEN et HYGIENE :

CLASSE FERMEE : Les parents et les enseignants regrettent à nouveau que la salle de classe non occupée depuis la fermeture d'un poste d'enseignement, soit toujours restée verrouillée. Cet espace pourrait être utilement employé soit lors d'activités scolaires soit pour améliorer le fonctionnement des TAP.

De plus, depuis la rénovation des revêtements muraux repeints cet été, cette pièce n'a jamais pu être aérée alors que le reste de l'école pourtant ouvert régulièrement a souffert d'une odeur persistante de peinture pendant de longues semaines.

Le mobilier pourrait être utile aux autres classes : le poste enseignant a été fermé mais le nombre d'élèves est le même et les besoins en tables et chaises aussi. Mme Larget précise que les parents ont déjà demandé au cours de deux rendez-vous parents d'élèves/Mairie depuis la rentrée l'utilisation de cette classe; Mme Laluque s'était engagée à donner une réponse pour ce CE : à ce jour, aucune réponse n'est apportée et cette classe est fermée depuis 7 mois.

Parents, enseignants et Mme Coineau, DDEN, s'accordent pour exprimer leur incompréhension devant une telle situation.

LOCAL VELOS : Les enseignants font la demande de l'agrandissement du local à vélos qui est devenu trop exigü pour mettre à l'abri le parc entier des vélos. M. Bourvon en prend note pour étudier cette demande.

ENTRETIEN HYGIENE : Mme Amoros signale les difficultés rencontrées pour le ménage effectué le mercredi après-midi : l'état de l'école s'est considérablement dégradé ; l'état de l'école le jeudi démontre que le ménage n'a pas été fait (tas de feuilles partout dans les couloirs, terre et papiers non balayés...) ; Mme Roissé fait remarquer qu'il n'est plus possible aux Atsem qui ne bénéficient pas de temps supplémentaire depuis la mise en place des TAP de procéder à un entretien suffisant des locaux et des classes. Mme Savigny Portafax note ces remarques afin de vérifier ces dysfonctionnements.

Mme Amoros clôture la séance, les membres de la mairie présents devant assister au Conseil municipal.

HORAIRE DE FIN DE SÉANCE : La séance est levée à 19h20

Signature de la Directrice , Mme Amoros

Signature des Secrétaires Mmes ROISSE PE, LARGET FCPE

Président de séance :

de la séance :